



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Coeur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Trieux Ouest

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

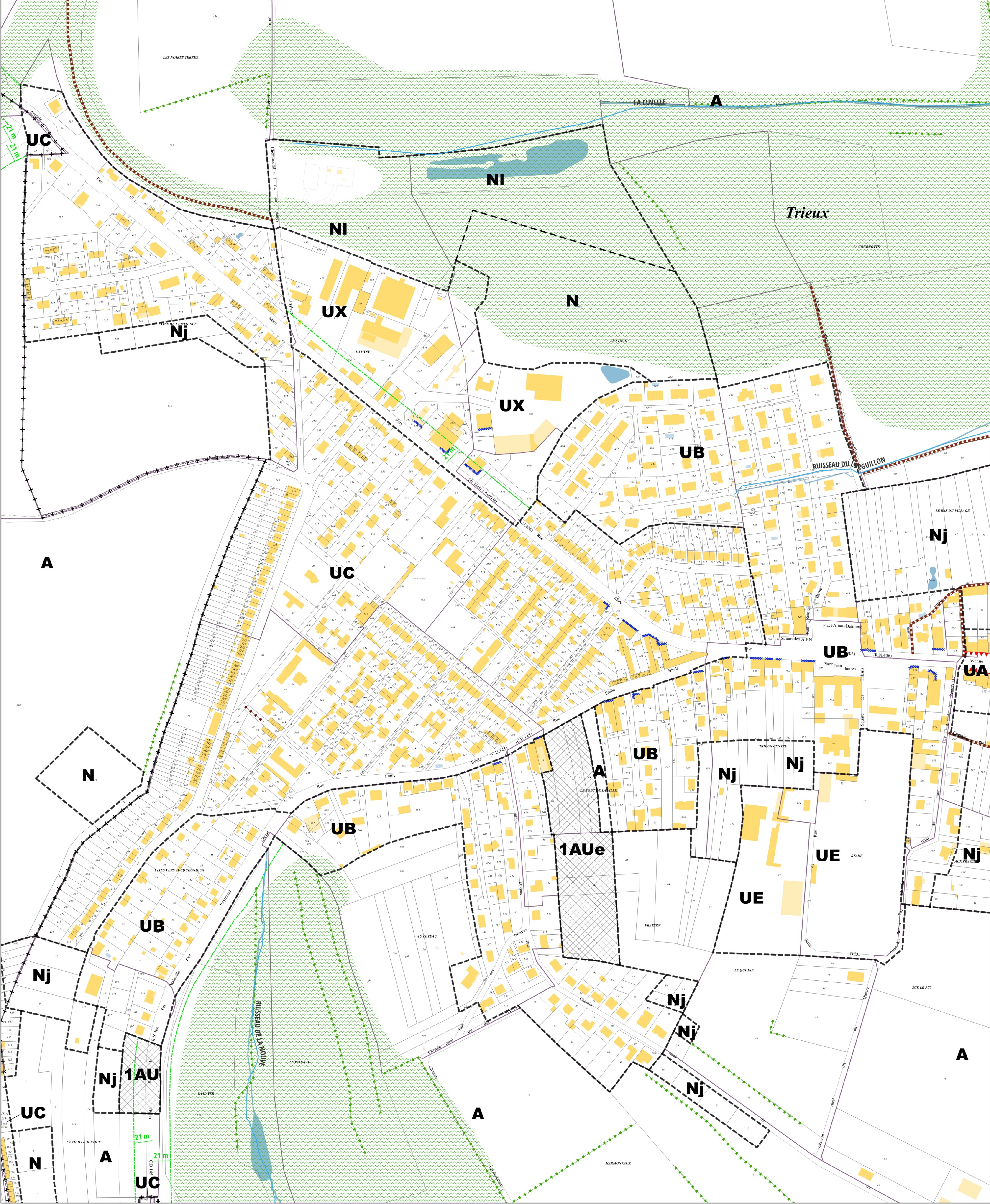
Daniel Matergia, le Président

31/07/2026

AGAPE

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

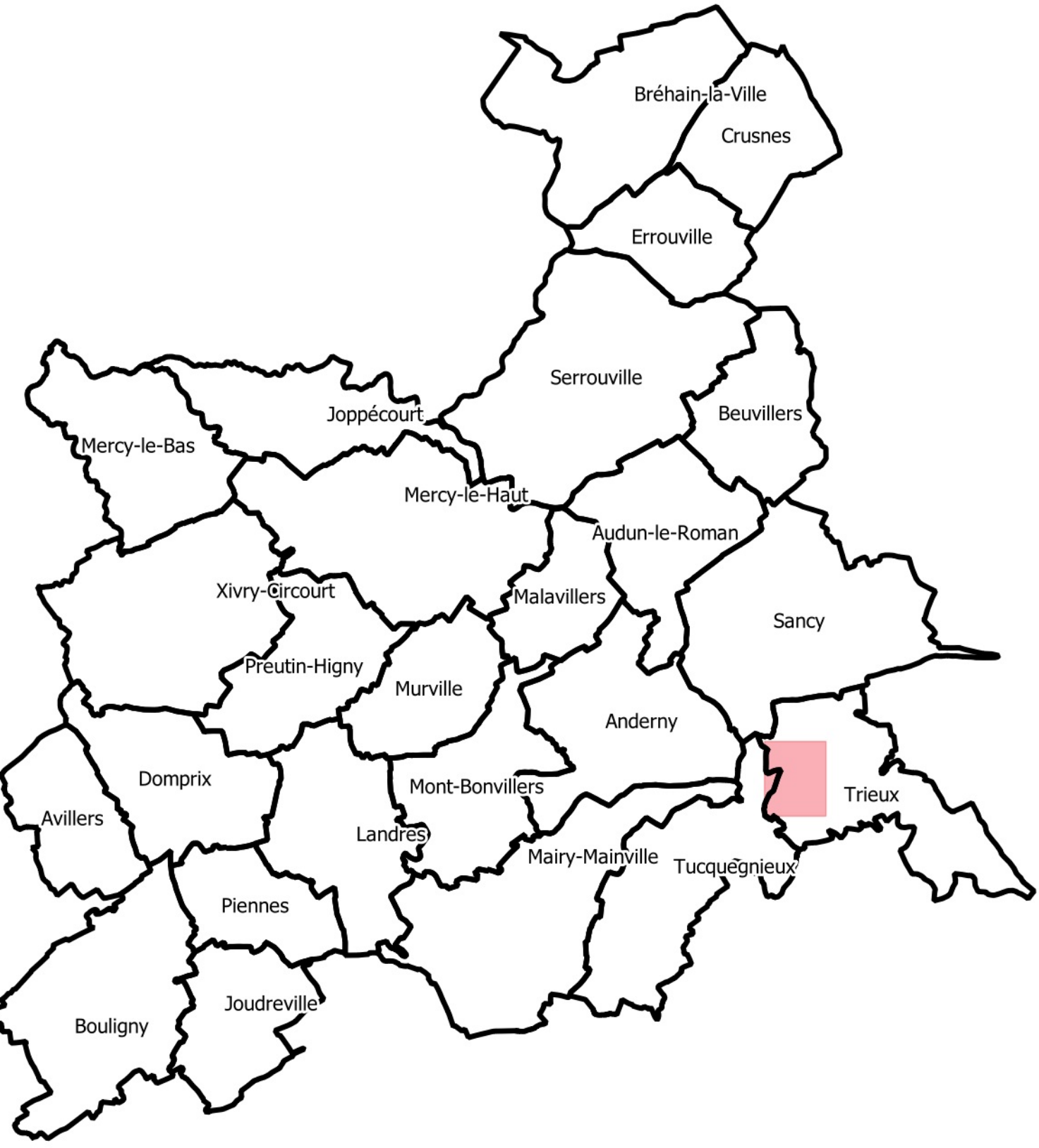
- +++++ Limite de commune
- Flèche de rattachement
- - - Limite de secteur
- - - Limite de zone

Prescriptions surfaciques

- Orientation d'aménagement et de programmation
- OAP thématique TVB

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 21m
- Règle architecturale particulière
- Élément patrimonial identifié
- Élément paysager identifié
- Linéaire commercial protégé





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Trieux Est

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

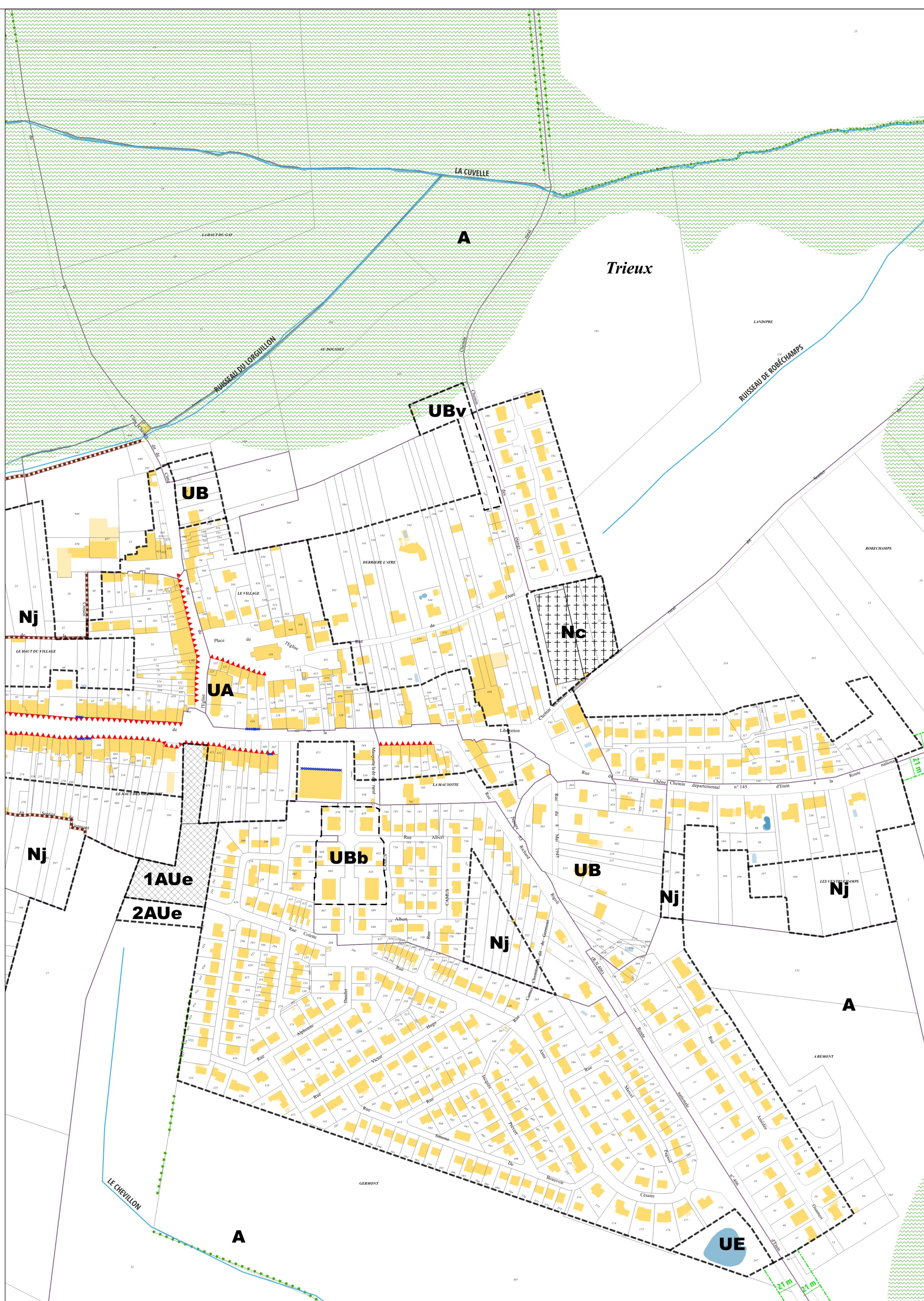
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

31/07/2026

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

- Limite de secteur
- Limite de zone

Prescriptions surfaciques

- Orientation d'aménagement et de programmation
- OAP thématique TVB

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 21m
- Règle architecturale particulière
- Élément paysager identifié
- Linéaire commercial protégé





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e

Trioux Ouest

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

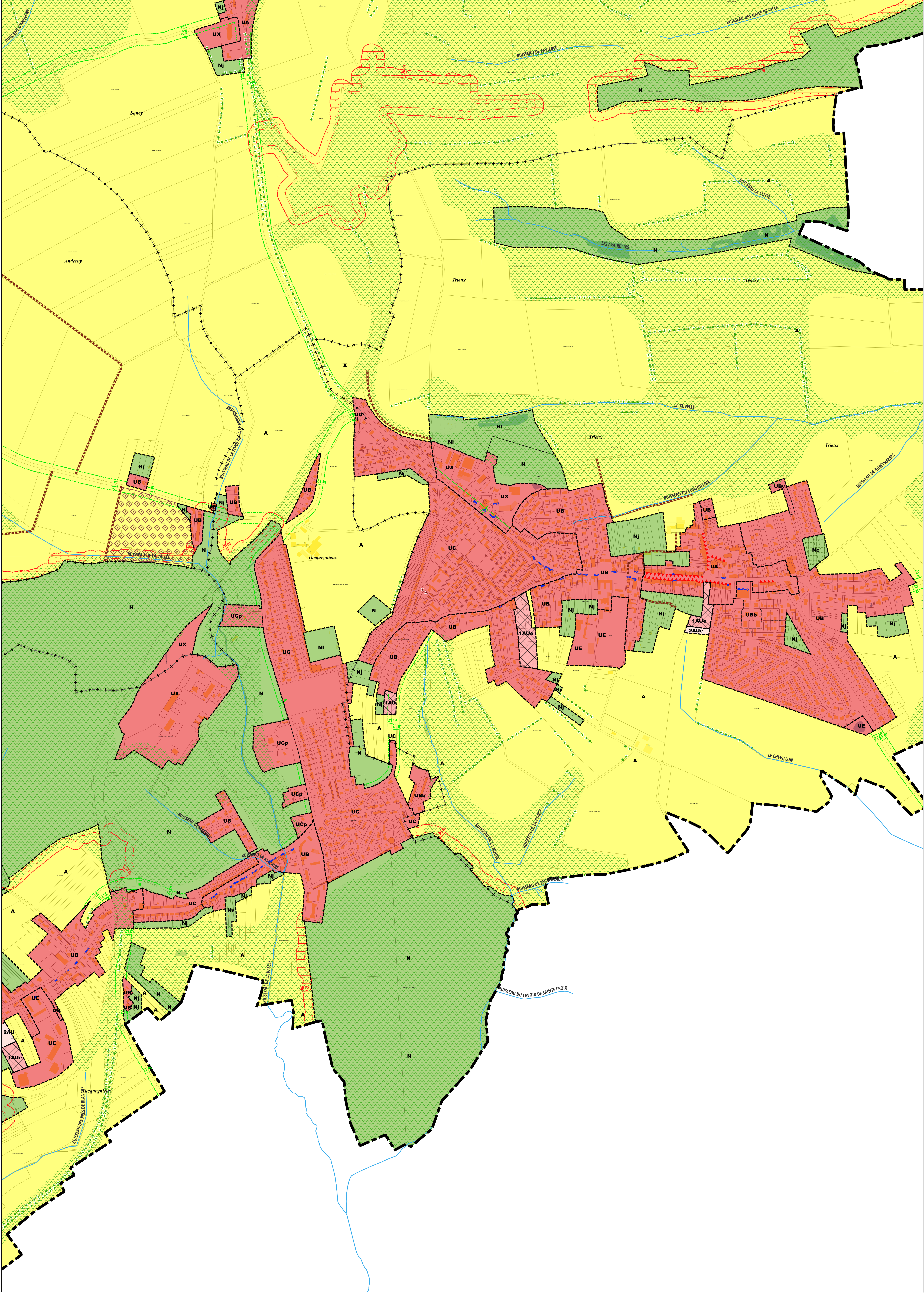
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

31/07/2026

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

— Limite de l'intercommunalité
- - - Limite de commune
— Flèche de rattachement
— Recul 30m
— Recul 21m
- - - Limite de zone
— Cours d'eau

Zonage

agricole
à urbaniser alternatif
à urbaniser bloqué
naturel
urbanisé

Prescriptions surfaciques

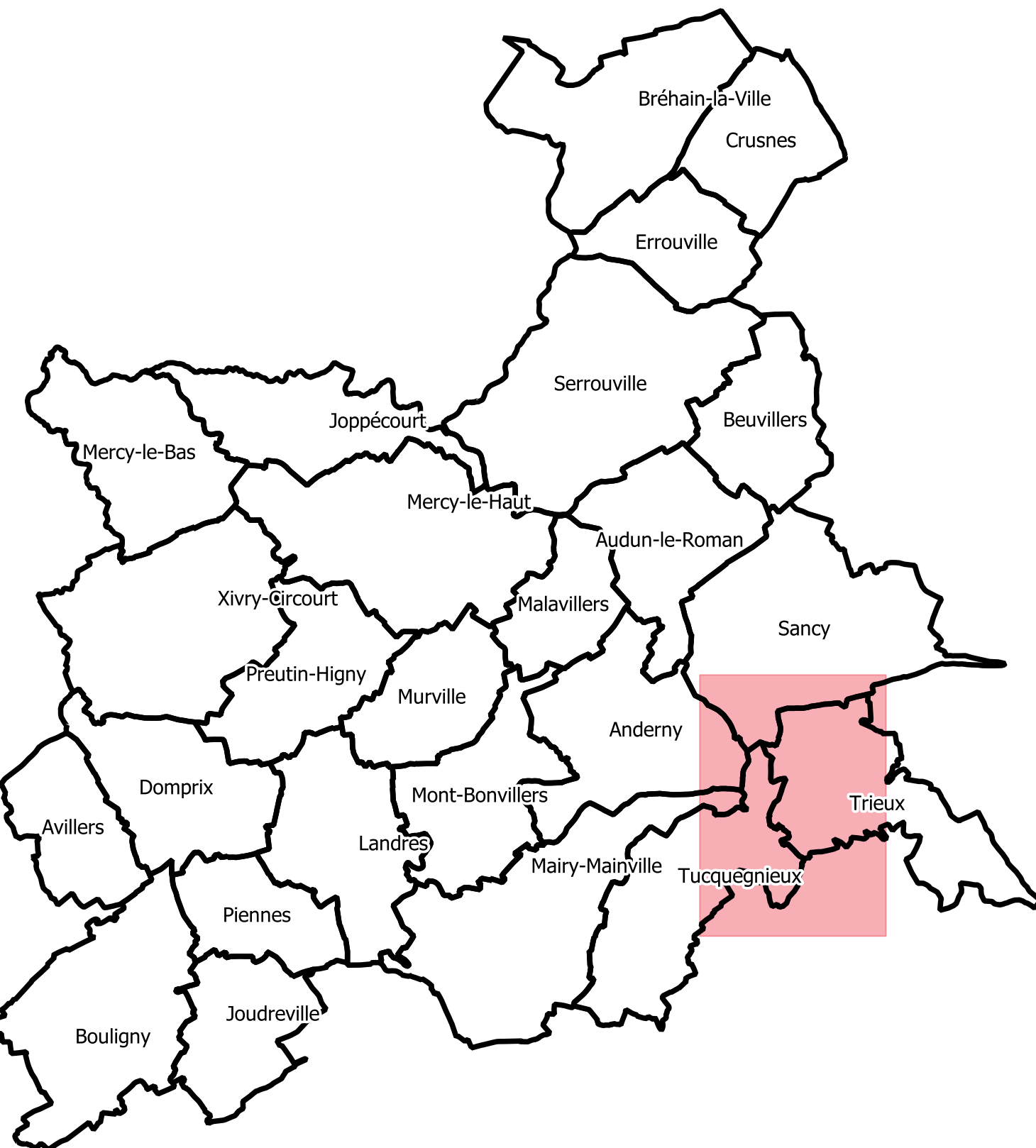
Orientation d'aménagement et de programmation
Carrière
OAP thématique Trame Verte et Bleue
Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

Chemin à conserver
Recul 30m
Recul 21m
Règle architecturale particulière
Élément patrimonial identifié
Élément paysager identifié
Linéaire commercial protégé

Prescriptions ponctuelles

Élément paysager identifié





ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes
Coeur du Pays Haut

Trieux Est

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

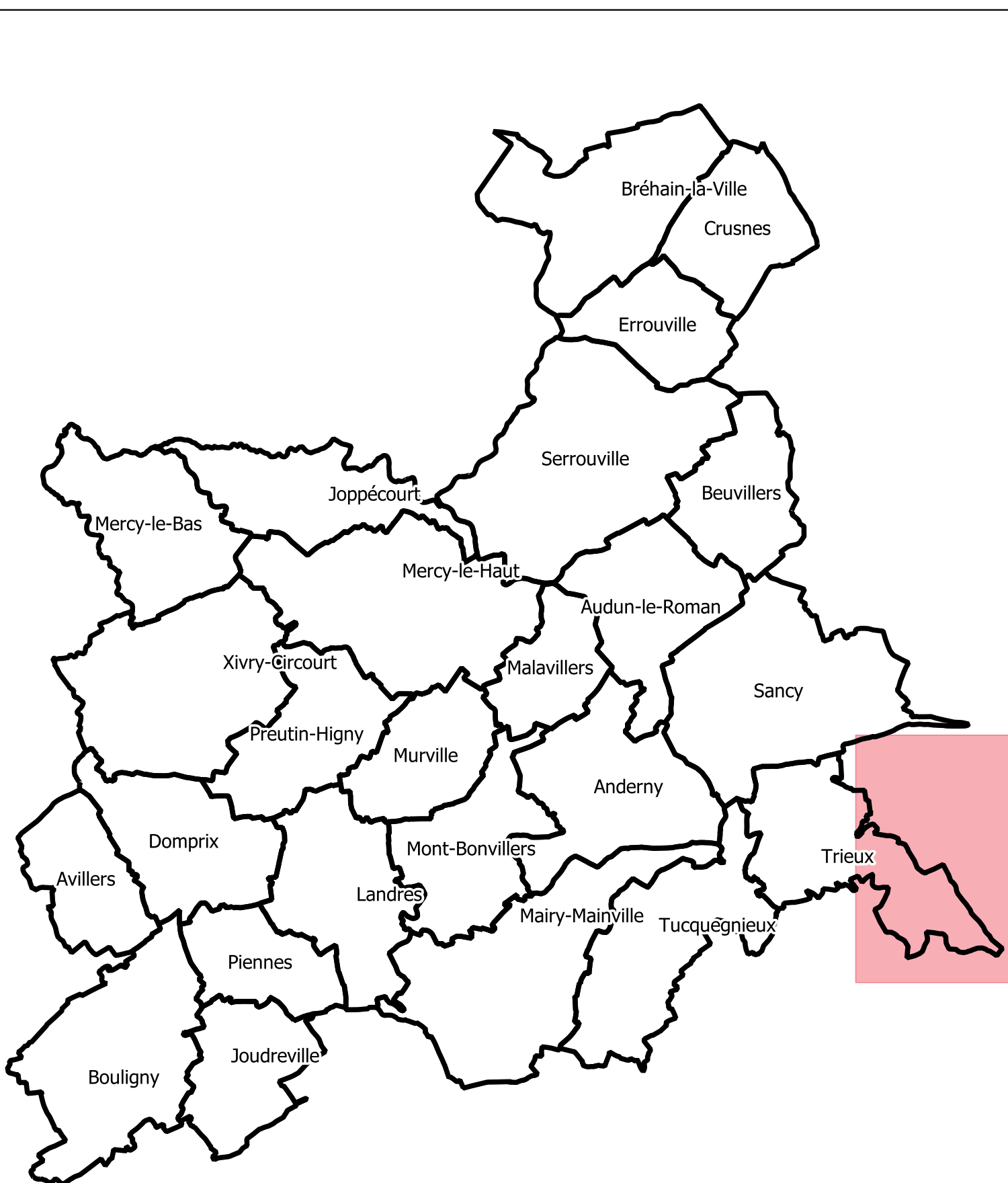
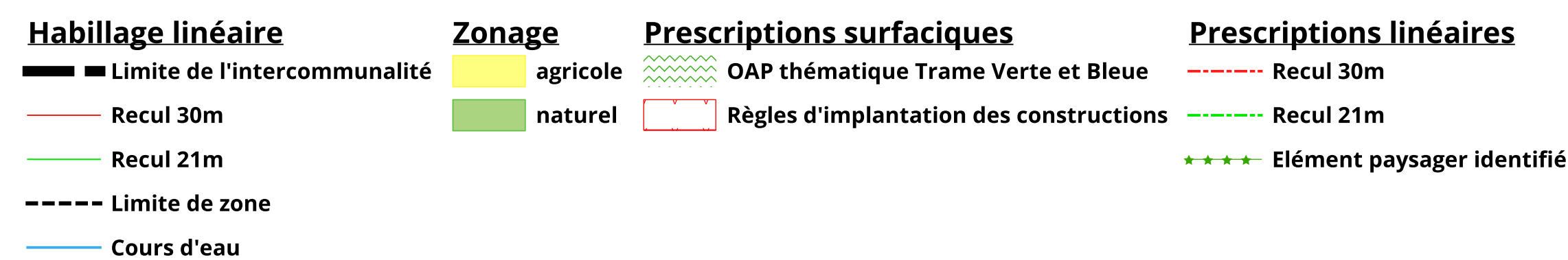
en date du

arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

31/07/2026

Echelle: 1/5000e





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

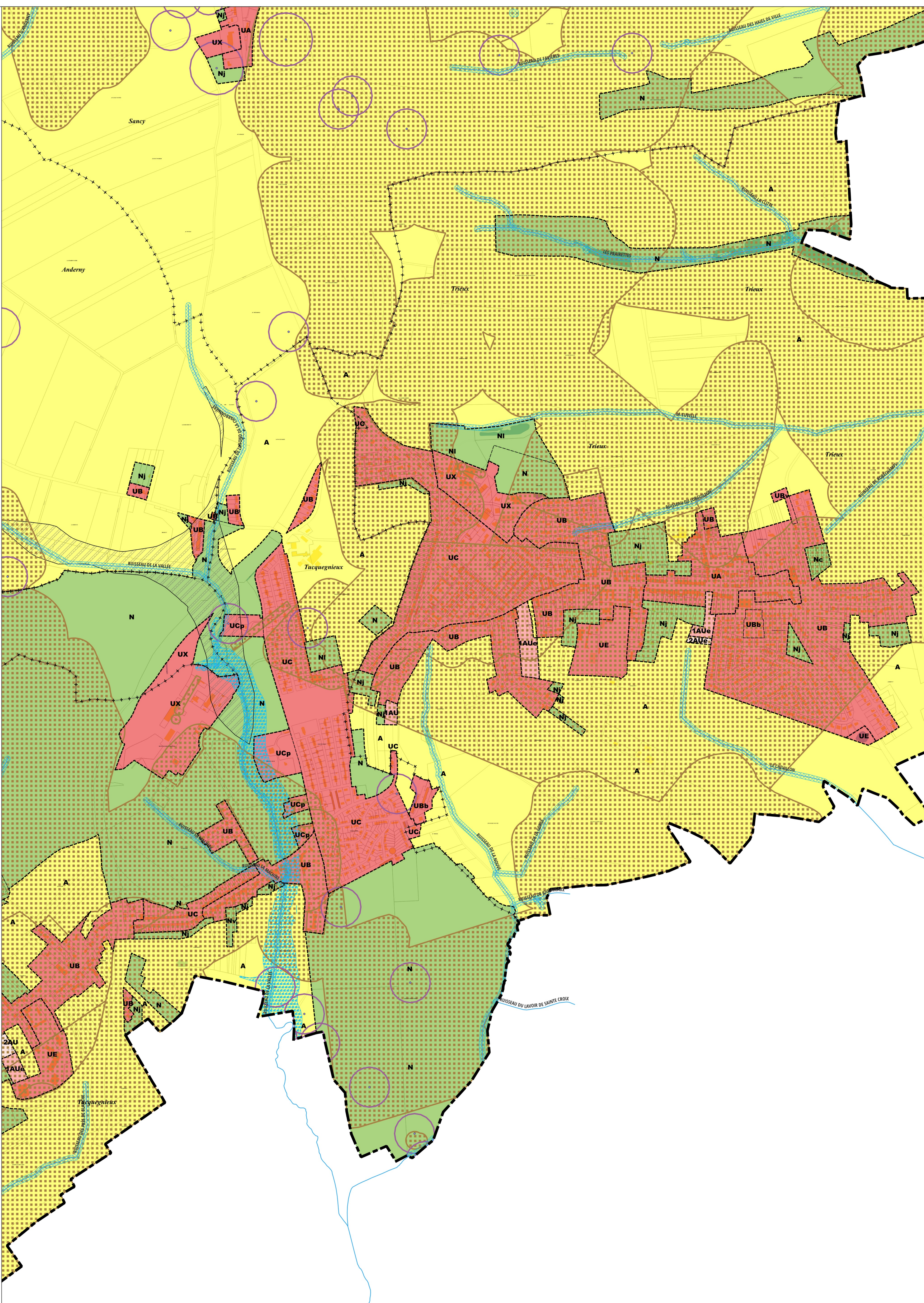
Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Trieux Ouest Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut
en date du
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Daniel Matergia, le Président

31/07/2026

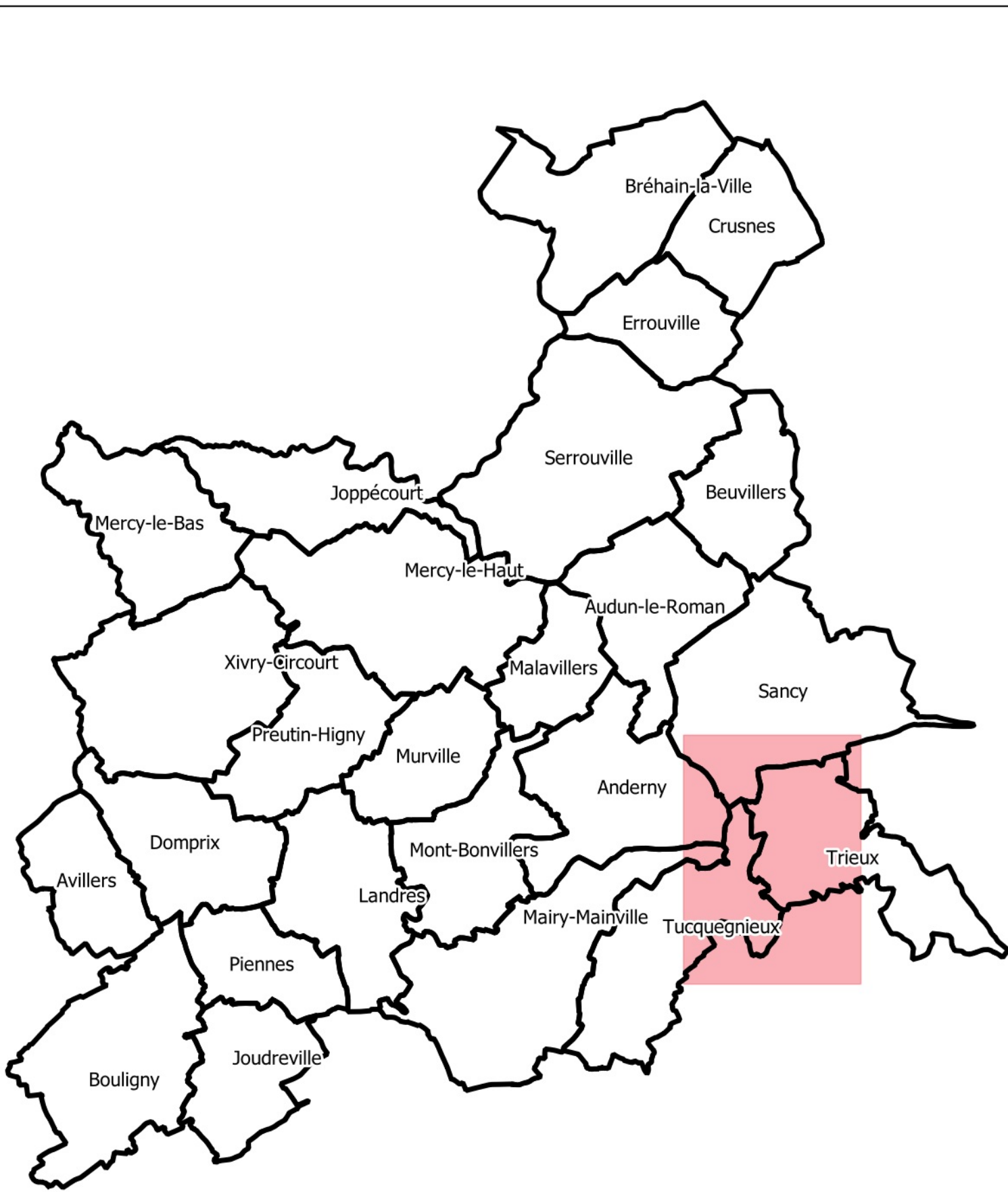
Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives	Zonage	Prescriptions surfaciques	Prescriptions ponctuelles
— Intercommunalité	agricole	Retrait-Gonflement des argiles	• Cavité
—+— Commune	à urbaniser alternatif	Cavité (emprise d'incertitude)	
----- Limite de secteur	à urbaniser bloqué	PPRM	
	naturel	Atlas des zones inondables	
	urbanisé	Tampon 10m Cours d'eau	

Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e

Trieux Est Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

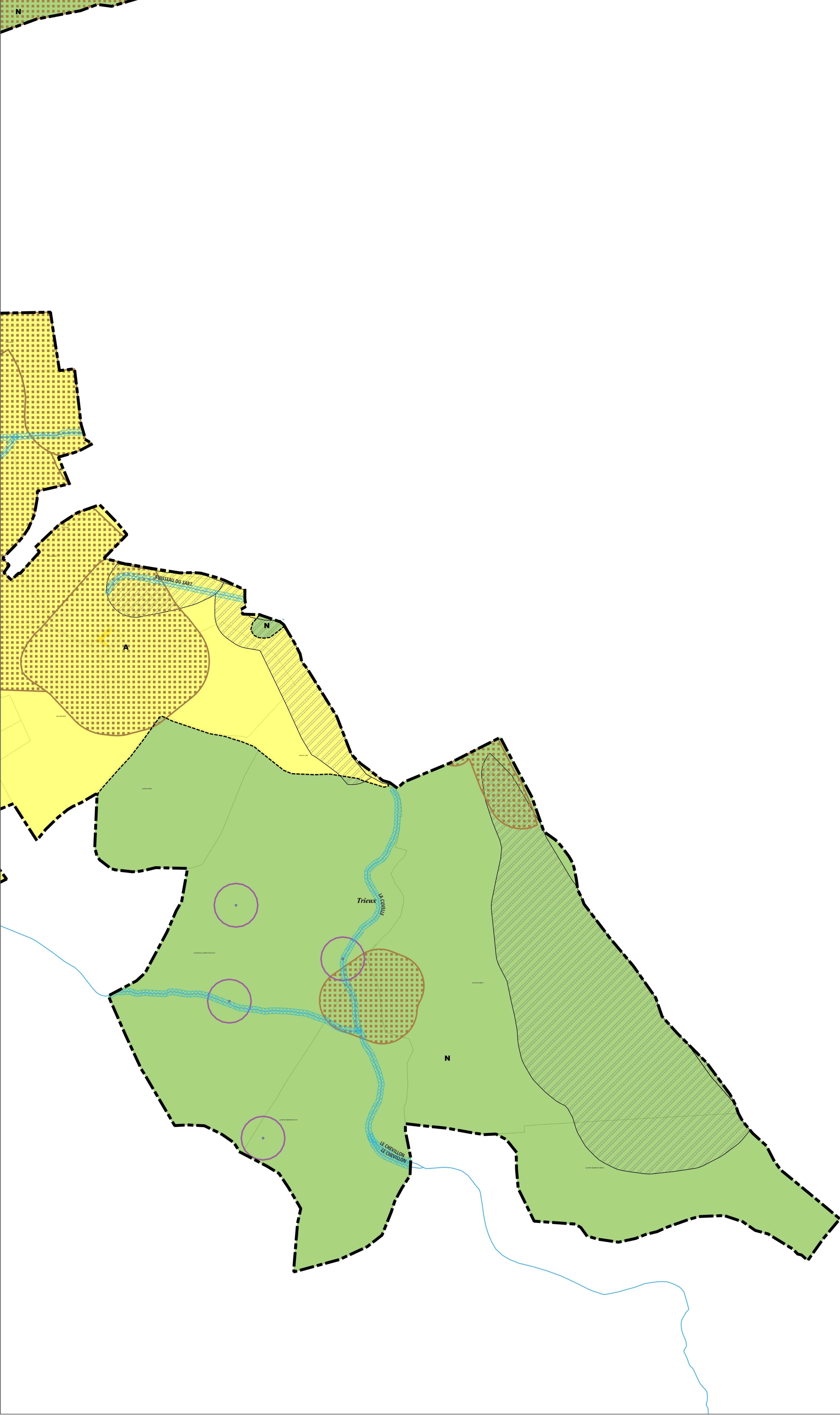
Daniel Matergia, le Président

AGAPE

31/07/2026

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m

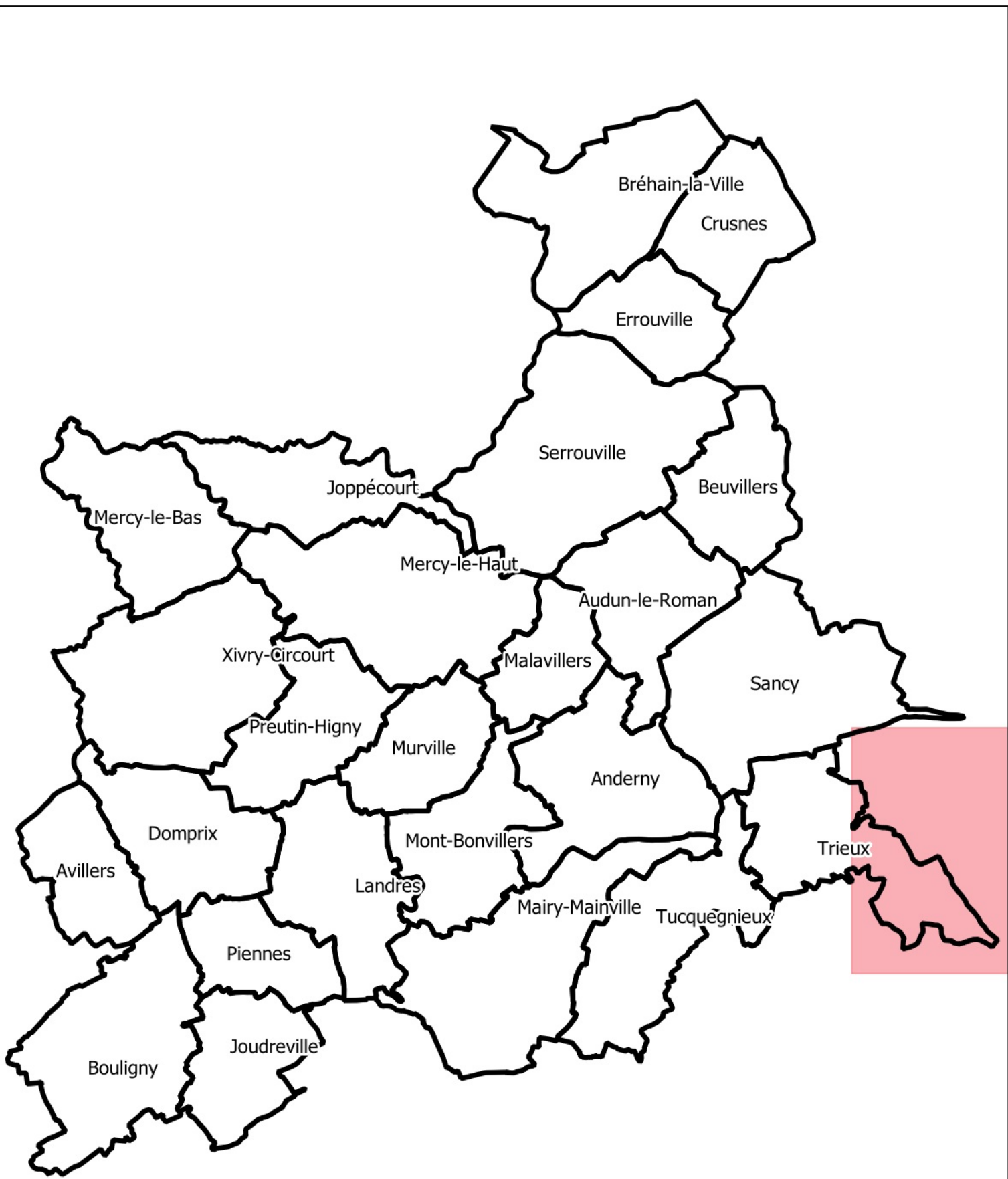


Limites administratives
■ Intercommunalité

Zonage
■ agricole
■ naturel

Prescriptions surfaciques
■ Retrait-Gonflement des argiles
■ Cavité (emprise d'incertitude)
■ PPRM
■ Tampon 10m Cours d'eau

Prescriptions ponctuelles
• Cavité



Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi